Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260618-DCM2026878-DE

2026/8/78

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Rives-du-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 12 juin 2026

Présents (23) :

M.	LEBOUVIER	David
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	ROY	Johann
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	FROC	Dominique
Mme	PIGEON	Véronique
M.	CHARRAUD	Michel
Mme	KAZUMBA	Lelu
M.	RONDIN	Joachim
Mme	JEANNE	Aline
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	VAUTIER	Patricia

M.	HUBERT	Ewen
M.	GOGDET	Freddy
Mme	LETOURNEUR	Sévrine
M.	JAGU	Thomas
Mme	RIBAULT	Amélie
M.	BRARD	Mickaël
M.	CARRIQUE	Ludovic
Mme	DELAGE	Camille
M.	PASQUET	Martin
Mme	MACÉ	Marine
M.	FEUILLET	Jean-Claude

Absents excusés (4) dont (3) pouvoir :
Monsieur DECORBIN Sandrine a donné pouvoir à Monsieur Johann ROY.
Monsieur ROYER Didier a donné pouvoir à Monsieur Michel CHARRAUD.
Madame TALBOT Céline a donné pouvoir à Madame Corinne GILLETTE.
Madame MARNIER Anne.

Absent (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Freddy GOGDET.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260618-DCM2026878-DE

3– DESIGNATION DES REPRESENANTS AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNAL DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

À la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de proposer à la Direction Régionale des Finances Publiques la liste suivante :

Commissaires titulaires **16**	**Commissaires suppléants** **16**
Guy DELAUNAY	Loic MEDARD
Céline TALBOT	Davina VALENTINE
Johann ROY	Julie DELAUNAY
Freddy GOGDET	Mathieu CHAPELLE
Claudine LEMARCHAND	Amelie RIBAUD
Julie PALARD	Corinne GILLETTE
Bernard TUROCHE	Alain NOIRTIN
Joseph LEMOINE	Mickaël BRARD
Serge BESCHER	Véronique HELLEUX
Rémi VIVIER	Marie-Claude CUISSET
Francis BLOT	Jérôme DELAUNAY
Sébastien CHENAIS	Chrystèle DESGUERETS
Françoise CHEVALLIER	Béatrice DUHAMEL
Louis CORBIN	Michel CHARRAUD
Jocelyne THOMAS	Véronique PIGEON
Christelle CORNEC	Ludovic CARRIQUE

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260618-DCM2026878-DE

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

Le secrétaire de séance,
Freddy GOGDET